



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

M. Guy ZWAHLEN (PLR), Président
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), vice-Président
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), 1^{ère} Secrétaire
M. Marc OBERSON (PDC), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

| | |
|--|--------------------------------------|
| M. Pierre AMBROSETTI (PLR) | Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC) |
| Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR) | Mme Esther MESROBIAN (PLR) |
| M. Norberto BIRCHLER (PLR) | Mme Patricia REYMOND (PLR) |
| Mme Christine BOUVIER (PLR) | Mme Alexandra RYS (PDC) |
| M. Philippe CORBAT (PLR) | M. Roland SUTTER (Indépendant) |
| Mme Janine FUOCHI (PDC) <i>excusée</i> | M. Alain STRAUMANN (PLR) |
| M. François FREY (PLR) | Mme Ruth VESTI (PDC) |
| M. Anthony GIANNASI (PDC) | M. Laurent WISLER (Alternative com.) |
| M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux) | M. Stephan ZWETTLER (PLR) |
| M. Zahi HADDAD (PLR) | |

Membres du Conseil administratif

M. Marcel GOEHRING (PLR), Maire
Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative
M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif.

Il remercie également les membres du public de leur présence et leur souhaite une cordiale bienvenue. A l'issue de la séance, il les informe qu'ils sont conviés au carnotzet de la mairie, au rez-de-chaussée, afin de partager un moment de convivialité. Plus formellement, il rappelle que selon le règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, article 26, le public n'a pas le droit de manifester de marque d'approbation ou de désapprobation et qu'il est également interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photos pendant la séance.

Il annonce que Mme FUOCHI est excusée.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Démission du groupe PLR de M. SUTTER

M. le Président annonce la démission du groupe PLR de M. SUTTER et informe qu'il siège désormais en tant qu'indépendant. Comme ce statut ne lui permet pas de siéger au sein des commissions, selon l'article 9 du règlement du Conseil municipal, une élection pour son remplacement à la présidence de la commission Scolaire est prévue au point n°3 de l'ordre du jour.

Présentation d'un nouveau collaborateur

M. le Président passe la parole à **M. le Maire**.

M. le Maire présente un nouveau collaborateur engagé depuis le 1^{er} septembre 2024, à 100 %, en qualité d'agent de la police municipale.

Applaudissements.

Courrier d'une habitante de la commune concernant une proposition de création d'un espace d'art mobile à Collonge-Bellerive

M. le Président informe de la réception en date du 19 août 2024 par le Conseil municipal et le Conseil administratif d'un courrier d'une habitante proposant la mise en place d'un espace d'art accessible sous la forme d'un camion mobile ou d'un container pouvant se déplacer en fonction des événements et des besoins des habitants.

M. le Président indique que ce courrier a été évoqué en commission Culture et loisirs et qu'il sera traité par celle-ci.

Courrier d'un candidat à l'élection à la Cour des comptes

M. le Président rapporte que le Conseil municipal a reçu un courrier d'un candidat à l'élection à la Cour des comptes, afin de solliciter une entrevue avec le Conseil municipal.

Il indique que réponse a été envoyée qu'une telle réunion sort des compétences du Conseil municipal et serait contraire aux principes de séparation des pouvoirs et d'égalité de traitement.

Répartition des groupes politiques pour les Présidences et vice-Présidences au local de vote en 2025

M. le Président présente les répartitions des groupes politiques pour les Présidences et vice-Présidences du local de vote en 2025 et précise que les chefs de groupe seront contactés d'ici au 1^{er} novembre prochain pour nommer les personnes.

Clôture des motions

M. le Président rappelle que le bureau invite les Présidents de commissions à faire voter les clôtures des motions encore ouvertes avant la fin de la législature, si possible.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2024

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2024.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. ELECTION DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

M. le Président indique que cette élection se déroule à main levée à moins qu'un membre du Conseil municipal ne demande le bulletin secret (art. 69 du règlement du Conseil municipal).

Il rappelle que sera élu au premier tour celui qui obtiendra la majorité absolue (plus de la moitié des bulletins rentrés valables). Si personne n'obtient la majorité absolue, un second tour aura lieu à la majorité simple.

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom de groupe PLR, **M. AMBROSETTI** présente la candidature de Mme AZARM AZARPEY.





Au nom du groupe Verts'libéraux, **M. LEVY** présente la candidature de M. GINDRAUX et demande le vote à bulletin secret.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **M. le Président** désigne MM. SUTTER et WISLER comme scrutateurs et fait distribuer les bulletins.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat au Président.

M. le Président déclare que sur 22 bulletins distribués, 22 ont été récoltés et 22 sont valables ; la majorité absolue est donc de 12. Il donne le détail des voix : 15 voix en faveur de Mme AZARM AZARPEY, 6 voix en faveur de M. GINDRAUX et 1 voix en faveur de Mme REYMOND.

Par 15 voix, Mme AZARM AZARPEY est élue Présidente de la commission Scolaire.

Applaudissements.

M. le Président demande aux groupes de présenter les rotations de commissaires au sein des commissions.

Pour le groupe PLR, **M. AMBROSETTI** fait part des changements suivants :

Commission des Finances

Mme REYMOND remplacera M. SUTTER.

Commission Sociale

M. FREY remplacera M. HADDAD.

Commission Sports

M. HADDAD remplacera M. SUTTER.

Commission Bâtiments et logement

Mme BOUVIER remplacera M. FREY.

Commission Environnement et développement durable

Mme AZARM AZARPEY remplacera M. HADDAD.

Commission Routes et infrastructures

M. STRAUMANN remplacera M. SUTTER.

Commission Scolaire

Mme AZARM AZARPEY prend la présidence de la commission, conformément au vote effectué au point n° 3 de l'ordre du jour et sera remplacée par M. FREY en tant que membre de la commission.

Commission Aménagement

M. HADDAD remplacera M. SUTTER.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président informe que les séances de la commission Aménagement des 11 juin et 26 août, de la commission Bâtiments et logement du 22 août, ainsi que de la commission Finances du 2 septembre 2024, ont fait l'objet uniquement de procès-verbaux qui sont disponibles sur CMNet.

Il rappelle que les préavis des commissions relatifs au budget 2025 ne seront pas votés par le Conseil municipal ce soir puisque le budget doit être analysé puis préavisé dans sa totalité par la commission des Finances. Toutefois, il indique que si un Conseiller municipal désire remettre en question une ligne



budgétaire attribuée ou non par une commission, il peut en faire la demande lors de cette séance. Il invite ainsi les conseillers à manifester, au besoin, leurs questions spécifiques au budget pour chaque commission.

- **Environnement et développement durable du 28 août 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 28 août 2024.

Subvention pour l'installation de système de récupération des eaux de pluie

M. le Président demande à M. OBERSON de lire le préavis de la commission relatif à la subvention pour l'installation de système de récupération des eaux de pluie.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent une subvention pour l'installation de système de récupération des eaux de pluie à hauteur de 30% du prix des citernes avec un maximum de 750 F, lèvent la main ».

À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la création d'une subvention pour l'installation de système de récupération des eaux de pluie à hauteur de 30% du prix des citernes avec un maximum de 750 F.

Maintien de la subvention énergie pour les bâtiments à 50% du montant de la subvention cantonale

M. le Président demande à M. OBERSON de lire le préavis de la commission relatif au maintien de la subvention énergie pour les bâtiments à un montant équivalent à 50% du montant de la subvention cantonale.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le maintien de la subvention énergie pour les bâtiments à un montant équivalent à 50% du montant de la subvention cantonale, lèvent la main ».

À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte le maintien de la subvention énergie pour les bâtiments à un montant équivalent à 50% du montant de la subvention cantonale.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Culture et loisirs du 3 septembre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 3 septembre 2024.

Attribution d'une subvention d'aide à la production d'artistes émergents

M. le Président demande à M. GINDRAUX de lire le préavis de la commission relatif à l'attribution d'une subvention d'aide à la production d'artistes émergents.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'attribution d'une subvention d'aide à la production d'artistes émergents d'un total de 15'000 F répartis de la manière suivante : 5'000 F pour Mme Marilou Bal, 5'000 F pour Mme Rita Elhaji et 5'000 F pour Mme Sabrina Fernández Casas, lèvent la main ».



À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'attribution d'une subvention d'aide à la production d'artistes émergents d'un total de 15'000 F répartis de la manière suivante : 5'000 F pour Mme Marilou Bal, 5'000 F pour Mme Rita Elhajj et 5'000 F pour Mme Sabrina Fernández Casas.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **conjointe Finances et Bâtiments et logement du 9 septembre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Finances et Bâtiments et logement du 9 septembre 2024.

M. le Président indique que les décisions relatives aux crédits budgétaires supplémentaires 2024, préavisées favorablement par la commission, font l'objet de la délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Participation de la commune aux frais de chauffage à distance (CAD) des locataires

M. le Président demande à M. STRAUMANN de lire le préavis des commissions relatif à la répercussion des frais de chauffage à distance (CAD) sur les locataires.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe de reconduire la participation communale aux locataires des immeubles situés route d'Hermance n° 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos n° 3, 6, 8, 10 pour diminuer la hausse des charges résultant de la mise en service du chauffage à distance (CAD), lèvent la main ».

Par 17 non, 2 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal refuse le principe de reconduire la participation communale aux locataires des immeubles situés route d'Hermance n° 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos n° 3, 6, 8, 10 pour diminuer la hausse des charges résultant de la mise en service du chauffage à distance (CAD).

Budget 2025 - promotion économique

M. le Président demande à M. STRAUMANN de lire le préavis de la commission relatif au budget 2025.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent les attributions budgétaires 2025 en faveur de la promotion économique, pour un total de 33'500 F, lèvent la main ».

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte les attributions budgétaires 2025 en faveur de la promotion économique, pour un total de 33'500 F.

Décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 26 juin 2024

M. le Président demande à M. STRAUMANN de lire le préavis de la commission relatif aux décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 26 juin 2024 soumises au droit d'opposition du Conseil municipal.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent exercer le droit d'opposition du Conseil municipal relative aux décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 26 juin 2024 suivantes :



- octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 10'000 F à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition
- participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal
- financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 F
- financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 350'000 F
- financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 F
- participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 F
- octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 F représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
- participation, en 2025, du Fonds intercommunal, au financement de l'acquisition de 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal, lèvent la main ».

À l'unanimité (21 non), le Conseil municipal renonce à exercer son droit d'opposition relatif aux décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 26 juin 2024 suivantes :

- **octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 10'000 F à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition**
- **participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal**
- **financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 F**
- **financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 350'000 F**
- **financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 F**
- **participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 F**
- **octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 F représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre**
- **participation, en 2025, du Fonds intercommunal, au financement de l'acquisition de 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal.**

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Aménagement du 10 septembre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 10 septembre 2024.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Environnement et développement durable du 10 septembre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 10 septembre 2024.



Subvention abonnement général des CFF 2025

M. le Président demande à M. GINDRAUX de lire le préavis de la commission relatif à l'augmentation de la subvention pour l'achat d'un abonnement général des CFF en 2025.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'augmentation de la subvention pour l'achat d'un abonnement général des CFF en 2025, à 400 F, lèvent la main ».

À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'augmentation de la subvention pour l'achat d'un abonnement général des CFF en 2025, à 400 F.

M. le Président indique que la décision relative au dépassement 2024, préavisée favorablement par la commission, fait l'objet de la délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Routes et infrastructures du 11 septembre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 11 septembre 2024.

M. le Président indique que la décision relative au dépassement 2024, préavisée favorablement par la commission, fait l'objet de la délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Départ de Mme RYS à 20h32.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Sécurité du 11 septembre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sécurité du 11 septembre 2024.

Acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers

M. le Président demande à M. GIANNASI de lire le préavis de la commission relatif l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires CP 25 de Collonge-Bellerive, lèvent la main ».

À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires CP 25 de Collonge-Bellerive.

Il passe ensuite au rapport suivant.



- **Scolaire du 16 septembre 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 16 septembre 2024.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE DELIBERATION

Délibération 24-15 : Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 243'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, mandats de recrutement du personnel, charges d'énergies et honoraires – proposée par le Conseil administratif

Avant de procéder au vote de cette délibération, **M. le Président** passe la parole à M. FREY, Président de la commission Sports, afin qu'il informe du préavis rendu par cette commission au sujet d'un dépassement figurant dans cette délibération.

M. FREY donne lecture du préavis voté par la commission Sports : « La commission Sports préavise favorablement le dépassement budgétaire d'un montant de 8'000 F relatif au changement des plinthes et des mains courantes de la patinoire ».

M. le Président demande ensuite s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-15, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-15 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 243'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, mandats de recrutement du personnel, charges d'énergies et honoraires.

M. le Président demande à M. OBERSON de lire la délibération 24-15.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-15 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-15, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-15 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 243'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, mandats de recrutement du personnel, charges d'énergies et honoraires.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE RESOLUTION

Résolution 24-04 : Proposition relative à la promotion de M. Alexandre Sabeti au grade de capitaine et sa nomination à la fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive – proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions d'ordre général et passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire présente M. Sabeti présent dans le public. Il indique que M. Sabeti occupe le grade de 1^{er} lieutenant depuis 2015 et qu'il est proposé de le nommer au grade de capitaine à l'issue de la formation



demandée. Il ajoute que cette nomination assurerait la relève de M. Souto, partant à la retraite. Il invite M. Sabeti à prononcer quelques mots.

M. SABETI exprime l'honneur que serait la possibilité de reprendre le commandement de sapeurs-pompiers dont il est membre depuis 2003.

A l'issue des interventions, **M. le Président** fait voter l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 24-04, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 24-04 relative à la promotion de M. Alexandre Sabeti au grade de capitaine et sa nomination à la fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la résolution 24-04.

Après lecture de la résolution et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la résolution 24-04 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 24-04, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 24-04 relative à la promotion de M. Alexandre Sabeti au grade de capitaine et sa nomination à la fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive.

Applaudissements.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE MOTION

Il n'y a pas de projet de motion.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Parc attenant à la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie

M. GIANNASI revient sur la récente inauguration du parc situé dans la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie. Il demande s'il est possible d'interpeller les autorités de la commune de Meinier, afin que des aménagements soient mis en place pour que l'interdiction de circulation sur le cheminement adjacent en matière calcaire soit respectée (chemin du Bouchat).

M. le Maire prend note de la remarque.

Privatisation de la plage de la Nymphé

M. CORBAT rapporte avoir été interpellé par un habitant qui souhaite savoir s'il est possible de privatiser la plage de la Nymphé l'été prochain.

Mme LAPAIRE s'étonne de cette question puisque le récent vote au Grand Conseil stipule que les plages doivent être laissées en libre accès, sauf en cas d'aménagements spécifiques où un faible émolument d'entrée est perceptible. De tels aménagements n'étant pas installés sur la plage précitée, une privatisation est exclue.



Bornes de recharge pour véhicules électriques dans les parkings souterrains publics de la commune

M. SUTTER s'interroge sur l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les parkings souterrains communaux et sur l'opportunité d'en ajouter.

Mme LAPAIRE indique que le département technique veille sur d'éventuelles opportunités d'installations complémentaires. Elle reviendra ultérieurement avec des statistiques d'utilisation.

Retour de Mme RYS à 20h47.

Détérioration de la barrière au chemin du Petray

M. BIRCHLER a remarqué que le bloc en béton soutenant la barrière nord au chemin du Petray est décalé.

La remarque est prise en note.

Détérioration du trottoir à la route de La-Capite

Mme REYMOND rapporte que le trottoir situé sur la route de La-Capite, dans le secteur de l'intersection avec le chemin des Princes est en piteux état et demande s'il est possible de demander au Canton d'intervenir.

La remarque est prise en note.

Règlementation de l'accès à la plage de la Savonnière

M. LEVY demande si la nouvelle réglementation votée par le Grand Conseil en matière d'accès aux plages communales aura des conséquences sur la tarification de la plage de la Savonnière.

Mme LAPAIRE pense que l'accès devrait a priori rester payant car la plage propose des équipements, mais rappelle que cette problématique sera discutée en commission Environnement et développement durable.

Communication des autorités communales - présence sur les réseaux sociaux

M. OBERSON demande si la réflexion autour de la communication de la commune sur les réseaux sociaux a évolué, maintenant que le site internet est achevé.

M. THORENS rapporte que les membres du Conseil administratif ont récemment reçu une présentation des caractéristiques des réseaux sociaux et que la stratégie à adopter est en cours de réflexion. Selon toute vraisemblance, il s'agira dans un premier temps d'une communication dite « froide », c'est-à-dire sans interaction, a priori sur le réseau social Instagram.

Règlementation du trafic au chemin du Petray

Mme DI ROMANO déplore que les motos empruntent sans droit le chemin du Petray par le couloir laissé à la mobilité douce.

M. le Maire partage cette position et indique qu'il demandera à la police municipale de faire des contrôles.

Règlementation du stationnement à l'école de Collonge, cycle élémentaire

Mme BOUVIER a remarqué que les voitures se parquent sur plusieurs lignes à la sortie de l'école de Collonge, cycle élémentaire et demande si des actions de contrôle pourraient être menées.

M. le Maire indique qu'il est impossible de déployer la police municipale à chaque sortie d'école et appelle les parents à la discipline, pour assurer la sécurité des enfants.

M. WISLER demande s'il ne serait pas possible de sensibiliser les utilisateurs au moyen d'un panneau.

M. le Maire répond que le Conseil municipal conserve le droit de règlementer l'accès au parking de l'école, s'il existe une volonté en ce sens.

M. AMBROSETTI rappelle qu'un projet urbanistique de réaménagement du parking est en cours de réflexion.

Carrefour entre le chemin du Port-de-Bellerive et la route d'Hermance

M. CORBAT indique avoir été interpellé par un habitant qui estime que le carrefour entre le chemin du Port-de-Bellerive et la route d'Hermance est mal pensé pour les véhicules voulant obliquer à gauche, afin de s'insérer dans la circulation direction Anières.

M. le Maire répond que cette problématique est connue et que tous les efforts possibles ont été déployés, il n'y a pas de projet de modification de ce croisement.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Installation de ventilateurs dans les classes de la commune

M. BIRCHLER a constaté avec satisfaction, lors de la distribution de livres effectuée en fin d'année scolaire 2024 à l'école de Vésenaz, que les ventilateurs installés à l'essai apportent un rafraîchissement bienvenu. Il appelle à la pérennisation et la généralisation de ces équipements.

M. THORENS annonce que la commission Bâtiments et logement a préavisé, la veille de cette séance, un crédit d'engagement visant à équiper l'entièreté des classes de la commune ainsi que la Ferme de Saint-Maurice.

Nouveau chef de groupe PDC - Le Centre

Mme RYS annonce que M. GIANNASI est le nouveau chef de groupe.

Rallye au Point d'Interro

M. OBERSON invite l'assemblée au Rallye du Point d'Interro, qui aura lieu le 5 octobre prochain, à partir de 14h : de nombreuses associations communales seront présentes afin de présenter leurs activités.

Succès du Club d'Aviron de Vésenaz aux Jeux Olympiques

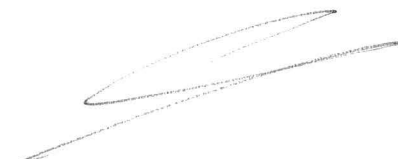
M. OBERSON félicite les deux jeunes athlètes du club étaient présentes aux jeux olympiques et relève l'excellente performance de Mme Célia DUPRE arrivée 4^{ème} en 4 de couple.

Applaudissements.

Bon fonctionnement du local de vote lors du scrutin du 22 septembre 2024

M. WISLER rapporte que le fonctionnement du bureau de vote a été contrôlé par les autorités cantonales lors du dernier scrutin, lesquelles ont été satisfaites.

Comme il n'y a plus communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.



10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à **Mme LAPAIRE**.

Retour sur la journée du développement durable

Mme LAPAIRE remercie pour la présence active des membres du Conseil municipal lors de la journée du développement durable qui a eu lieu le 21 septembre dernier à la Ferme de Saint-Maurice. Elle ajoute que cette manifestation devrait être organisée à nouveau.

Parlement des Jeunes – nouveau Président

Mme LAPAIRE annonce que M. Léonard DINICHERT a remplacé Mme Manon SELVATICO à la présidence du Parlement des Jeunes. Elle se réjouit d'inviter le nouveau Président lors d'une prochaine séance de Conseil municipal en début d'année.

Motion 24-02 « Aménagement d'une voie verte Hermance – Collonge-Bellerive »

Mme LAPAIRE rappelle cette motion visant la création d'une alternative favorisant la mobilité douce sur une route parallèle à la route d'Hermance, entre Hermance et Collonge-Bellerive. Toutes les communes de la rive du lac (Corsier, Anières, Hermance) s'investissent pour faire avancer ce projet.

Promotions citoyennes

Mme LAPAIRE rappelle cet évènement, qui aura lieu le 8 novembre prochain, à 18h.

Collaboration avec l'association « Et pourquoi pas ? »

Mme LAPAIRE explique avoir été approchée par cette association, ayant pour objet d'organiser des « rendez-vous citoyens » sur plusieurs communes, dont la nôtre, afin de promouvoir le vote des jeunes. Le Conseil administratif a accepté de subventionner cette association et le premier « rendez-vous citoyens » sera organisé le 14 novembre 2024, à la salle de la Terrasse, en vue des votations du 24 novembre 2024. En principe, 2 autres dates seront encore fixées pour les votations des 9 février et 18 mai 2025.

Mme LAPAIRE n'ayant plus de communications, **M. le Président** donne la parole à **M. THORENS**.

Locaux du chemin du Vieux-Vésénaz 32

M. THORENS rapporte que les locaux sont occupés depuis la mi-juillet par les services Communication, Informatique, Manifestations ainsi que le Service social littoral.

Inauguration des locaux du Service social littoral

Dans la continuation du point précédent, **M. THORENS** convie les membres du Conseil municipal à l'inauguration des locaux du Service social littoral, qui aura lieu le 31 octobre prochain à 18h et pour laquelle une invitation sera bientôt envoyée.

Engagement d'une stagiaire maturité-professionnelle

M. THORENS informe de l'engagement d'une stagiaire depuis le 19 août 2024, pour une année, en qualité de stagiaire pour les services Manifestations et Culture-Communication.

Panneaux photovoltaïques Tennis-Club Collonge-Bellerive

M. THORENS indique que quelques 472 panneaux photovoltaïques ont été installés sur la halle du club, d'une puissance totale d'environ 200 kWc.



Retour sur le repas des aînés

M. THORENS revient sur cet évènement qui a eu lieu le 18 septembre dernier et qui a connu un grand succès.

Retour sur l'inauguration des aménagements extérieurs Pallanterie Sud

M. THORENS rappelle que l'inauguration du parc paysager de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie a eu lieu le 19 septembre dernier. Cela correspond à l'achèvement de la première phase d'aménagement des terrains de la fondation.

Annonce du départ à la retraite anticipée de la Secrétaire générale

M. THORENS fait part avec regret du départ à la retraite anticipée de la secrétaire générale, prévu en décembre 2025.

Prochains rendez-vous à l'épicentre

M. THORENS partage le calendrier culturel de l'épicentre : Captains of the Imagination + Strings (28 septembre), Siân Pottok (12 octobre) et Uche Yara (16 novembre).

M. THORENS n'ayant plus de communications, **M. le Président** remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h25.

Collonge, le 24 septembre 2024.





Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 243'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, mandats de recrutement du personnel, charges d'énergies et honoraires

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les nouvelles dépenses projetées en dépassement du budget 2024, concernant notamment divers travaux d'entretien, achats, mandats de recrutement de personnel, charges d'énergies et honoraires, ainsi que certaines dépenses urgentes ou non prévisibles lors de l'élaboration du budget, déjà engagées,

vu les rapports des commissions Bâtiments et logement du 9 septembre 2024, Environnement et développement durable du 10 septembre 2024, Routes et infrastructures du 11 septembre 2024 et Sports du 18 septembre 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 9 septembre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (20 oui) (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de **243'000 F** qui seront comptabilisés dans le compte de résultats sur les comptes :

| <u>Compte</u> | <u>Intitulé fonction / compte</u> | <u>Montant</u> |
|--------------------|---|----------------|
| 0220.0000.30910.00 | Services généraux de l'administration communale Frais de recrutement du personnel | 24'000 |
| 2170.0100.31440.02 | Ecole de Collonge cycle élémentaire / Hermance 110 Travaux d'entretien bâtiments – Spécifiques | 70'000 |
| 2170.0200.31300.22 | Ecole de Vézenaz / Californie 18-24 Honoraires de nettoyage | 15'000 |
| 3290.1000.31110.00 | Manifestations communales Acquisition machines, équipements, matériel, outils | 24'000 |
| 3410.3000.31200.03 | Patinoire Electricité | 3'000 |
| 3410.3000.31400.03 | Patinoire Entretien des terrains de sport | 8'000 |
| 5451.0000.31440.02 | Crèche île aux mômes - Vézenaz I / Trémessaz Travaux d'entretien bâtiments - Spécifiques | 10'000 |
| 5451.1000.31300.22 | Jardin d'enfants Bacounis / locaux Hermance 101 Honoraires de nettoyage | 15'000 |
| 5790.0100.31440.00 | Chemin du Vieux-Vézenaz 32 - Rayes 2 Travaux d'entretien bâtiments - Courant | 7'000 |



| | | |
|--------------------|---|----------------|
| 7201.5000.31430.03 | Réseau privé et agricole Entretien collecteurs | 25'000 |
| 7301.2000.31200.03 | Déchets Points de récupération Electricité | 7'000 |
| 7301.2000.31300.52 | Déchets Points de récupération Traitement autres déchets recyclés | 25'000 |
| 9630.4000.34394.00 | Hermance 95-97-99-105 & Gd-Clos 3 / logements-commerces Primes d'assurances bâtiments PF | 10'000 |
| Total | | 243'000 |

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

M. Alvaro

Résolution relative à la promotion de M. Alexandre Sabeti au grade de capitaine et sa nomination à la fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et aux articles 5 lettre d), 7, 19 et suivants, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 30 octobre 2020 (F 4 05), ainsi qu'aux articles 8 et 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01),

vu le courrier du 10 septembre 2024 de M. Luis Souto, annonçant sa prochaine démission de sa fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive, au premier trimestre 2025, pour départ à la retraite,

vu la résolution 15-02 acceptée par le Conseil municipal en date du 16 mars 2015, ainsi que l'arrêté du Département de la sécurité et de l'économie, du 11 mai 2015, relatif à la nomination de M. Alexandre Sabeti au grade de premier-lieutenant, dès le 1^{er} juillet 2015,

vu l'inscription de M. Alexandre Sabeti à l'école de commandants sapeurs-pompiers 2024 pour la session qui se terminera le 16 novembre 2024,

vu la proposition du 10 septembre 2024 de l'état-major de la compagnie et de M. Luis Souto de nommer M. Alexandre Sabeti, premier-lieutenant, au grade de capitaine avec la fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive, dès l'accomplissement de sa formation de commandant,

vu l'exposé des motifs du 11 septembre 2024,

vu le rapport de la commission Sécurité du 11 septembre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (20 oui) (majorité simple)

1. D'approuver la proposition du Conseil administratif de promouvoir M. Alexandre Sabeti au grade de capitaine et sa nomination à la fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive, sous réserve de l'accomplissement de sa formation de commandant et du préavis favorable du Département des institutions et du numérique.
2. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département des institutions et du numérique pour préavis.

